



LE MAS RILLIER . LES ECHETS

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2026

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2024

DL-20260924-096

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau située 238 rue des Brotteaux à Miribel, sous la présidence de Sylvie VIRICEL, Maire.

Présents
Sylvie VIRICEL, Pierre LAIGLE, Angélique MERLE, Marc BORJON, Patricia DRAI, Georges BAULMONT, Alain IRVAZIAN, Anne LAIGLE, Nathalie DESCOURS, Guy MONNIN, Fatima-Zahra BARRAGO, Aline BEL, Kedidja BERRE, Adrien DE MESTER, Mélanie DENIZOT, Sandra ECK, Christian LÉ, Alain MICHNIK, Philippe PUEYO, Charlotte RENOUF, Thomas ROUSSEL, Edouard SALZE, Zelika SASSI, Lionel THOLON, Nicolas VANEL, Sandrine VITTET, Daniel GOSTANIAN.

Absents	Pouvoir à
Marie-Chantal JOLIVET	Angélique MERLE
Guylène MATILE	Sylvie VIRICEL
Tanguy NAZARET	Guy MONNIN
Jérôme BOYET	Zelika SASSI
Benjamin PAYET	Sandrine VITTET
Charlène AUZANNE	

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Monsieur SALZE Edouard	82 %	33	27	32



FINANCES

Demande de subvention auprès du Département dans le cadre des travaux d'aménagement du poste de police municipale

Angélique MERLE, adjointe en charge des Ressources et de la Performance de l'Action Publique, rappelle à l'Assemblée que la Commune s'est engagée dans un ambitieux programme de rénovation de l'Hôtel de Ville poursuivant plusieurs objectifs complémentaires : améliorer la performance énergétique du bâtiment, réduire durablement les dépenses de fonctionnement et offrir aux agents municipaux des conditions de travail modernes, adaptées et favorables à l'exercice de leurs missions. Cette opération vise également à regrouper

l'ensemble des services administratifs au sein d'un même équipement afin de renforcer la transversalité, de faciliter la coordination entre services et d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers. Les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, engagés en janvier 2025, se sont achevés en décembre 2025.

Dans le prolongement de cette opération, la Commune a engagé la rénovation de l'Orangerie afin d'y aménager la future salle des mariages. Les travaux, actuellement en cours, devraient s'achever en décembre 2026. Cette transformation a conduit au transfert des locaux de la Police municipale, auparavant installée dans l'Orangerie, vers le bâtiment situé au 2 place de l'Hôtel de Ville.

L'installation pérenne de la Police municipale dans ces nouveaux locaux nécessite aujourd'hui la réalisation d'aménagements adaptés aux spécificités du service, dont la composition a été projetée à six agents, dont un chef de service.

Ce service exerce des missions requérant des équipements dédiés, notamment une armurerie sécurisée ainsi qu'un poste d'exploitation des caméras piétons et de chasse. Les aménagements projetés doivent également permettre une utilisation fonctionnelle des deux niveaux du bâtiment tout en garantissant l'accessibilité et la qualité de l'accueil du public.

Au-delà des nécessités techniques et réglementaires, ce projet répond à la volonté de la Commune de mettre à disposition des agents de la Police municipale un cadre de travail sécurisé, fonctionnel et adapté à leurs missions. L'amélioration des conditions de travail constitue en effet un levier essentiel pour garantir l'efficacité du service public, préserver la santé et la sécurité des agents et leur permettre d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions.

Une première consultation avait été engagée pour la réalisation de ces aménagements mais n'avait pu être menée à son terme en raison des contraintes budgétaires ayant pesé sur la préparation du budget primitif 2026. Compte tenu de l'importance stratégique de cette opération pour le fonctionnement des services municipaux et l'amélioration durable des conditions de travail des agents, la Commune souhaite désormais mobiliser les dispositifs de financement existants afin d'en assurer la réalisation.

À ce titre, l'opération est susceptible d'être présentée au titre du dispositif départemental « Equipements structurants », destiné aux projets dont le montant est compris entre 400 000 € HT et 1 000 000 € HT et pouvant bénéficier d'un soutien financier plafonné à 15 % des dépenses éligibles. La demande de subvention devra être déposée au plus tard le 30 septembre 2026. Il convient donc pour la Commune de solliciter cette aide financière auprès du Département de l'Ain.

Vu le Pacte de territoire du Département de l'Ain,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Gouvernance municipale et stratégie financière » en date du 1^{er} septembre 2026,

Vu le plan prévisionnel de financement décrit ci-dessous estimant le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 550 000 € toutes dépenses confondues, soit 460 000 € HT :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Département de l'Ain - Dispositif Investissements Structurants	69 000 €	15 %
Fonds propres - Autofinancement	391 000 €	85 %
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	460 000 €	100 %

Considérant la volonté de la Commune de rechercher par tout moyen les financements nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement,

Considérant que d'autres dispositifs de financement sont susceptibles d'être mobilisés pour cette opération, mais que leurs modalités d'intervention et leurs calendriers de programmation ne sont pas encore connus à ce jour, le plan de financement prévisionnel présenté intègre

uniquement la participation sollicitée auprès du Département de l'Ain. Il pourra être actualisé, le cas échéant, avant la notification des marchés afin de tenir compte des financements complémentaires qui viendraient à être confirmés,

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le plan prévisionnel de financement correspondant et d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière correspondante.

Le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement tel que présenté,

SOLLICITE auprès du Département de l'Ain du versement d'une aide financière au titre du dispositif « Equipements structurants » du Pacte de Territoire, dans le cadre des travaux de rénovation du poste de Police municipale,

S'ENGAGE à autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre du dispositif « Equipements structurants » du Pacte de Territoire, et à inscrire les crédits au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Voix pour	32
Voix contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Fait à Miribel, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Monsieur SALZE Edouard

Le Maire,

Sylvie VIRICEL



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.